

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	Total
DEPENSES TOTALES (2)	177 631,56	177 631,56
Dépenses de l'exercice	177 631,56	177 631,56
011 Charges à caractère général	38 162,00	38 162,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	138 572,50	138 572,50
65 Autres charges de gestion courante	897,06	897,06
RECETTES TOTALES (2)	65 125,25	65 125,25
Recettes de l'exercice	65 125,25	65 125,25
74 Dotations, subventions et participations	65 125,25	65 125,25

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES (1)	70 Services communs	Total
DEPENSES TOTALES (2)	302 392,53	302 392,53
Dépenses de l'exercice	302 392,53	302 392,53
011 Charges à caractère général	236 040,00	236 040,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	50 653,00	50 653,00
65 Autres charges de gestion courante	15 699,53	15 699,53
RECETTES TOTALES (2)	65 000,00	65 000,00
Recettes de l'exercice	65 000,00	65 000,00
74 Dotations, subventions et participations	65 000,00	65 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	8 754 069,37	483 513,88	551 717,00	9 789 300,25
Dépenses de l'exercice	8 754 069,37	483 513,88	551 717,00	9 789 300,25
011 Charges à caractère général	6 416 143,00	118 149,00	71 000,00	6 605 292,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 499 859,00	270 095,50	0,00	1 769 954,50
65 Autres charges de gestion courante	828 067,37	95 269,38	480 717,00	1 404 053,75
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES TOTALES (2)	1 798 332,94	5 619,25	0,00	1 803 952,19
Recettes de l'exercice	1 798 332,94	5 619,25	0,00	1 803 952,19
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	460 000,00	0,00	0,00	460 000,00
74 Dotations, subventions et participations	1 338 332,94	5 619,25	0,00	1 343 952,19

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81			Sous-fonction 82		Sous-fonction 83		
	812 Collecte et traitement des ordures ménagères	813 Propreté urbaine	815 Transports urbains	820 Services communs	822 Voirie communale et routes	830 Services communs	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
CHAPITRES								
DEPENSES TOTALES (2)	8 524 171,31	169 898,06	60 000,00	305 620,62	177 893,26	477 717,00	15 000,00	59 000,00
Dépenses de l'exercice	8 524 171,31	169 898,06	60 000,00	305 620,62	177 893,26	477 717,00	15 000,00	59 000,00
011 Charges à caractère général	6 321 493,00	94 650,00	0,00	32 672,00	85 477,00	0,00	12 000,00	59 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 425 508,00	74 351,00	0,00	193 154,50	76 941,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	767 170,31	897,06	60 000,00	79 794,12	15 475,26	477 717,00	3 000,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	1 732 332,94	66 000,00	0,00	5 619,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	1 732 332,94	66 000,00	0,00	5 619,25	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et \	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participation	1 272 332,94	66 000,00	0,00	5 619,25	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 158 484,59	696 089,06	1 854 573,65
Dépenses de l'exercice	1 158 484,59	696 089,06	1 854 573,65
011 Charges à caractère général	417 473,00	161 186,00	578 659,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	173 274,00	84 971,00	258 245,00
65 Autres charges de gestion courante	567 737,59	449 932,06	1 017 669,65
RECETTES TOTALES (2)	12 000,00	193 750,00	205 750,00
Recettes de l'exercice	12 000,00	193 750,00	205 750,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	83 750,00	83 750,00
73 Impôts et taxes	0,00	110 000,00	110 000,00
74 Dotations, subventions et participations	12 000,00	0,00	12 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	379 073,00	566 437,13	945 510,13
Dépenses de l'exercice	379 073,00	477 000,00	856 073,00
Non individualisées en opérations	379 073,00	477 000,00	856 073,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	171 382,00	0,00	171 382,00
041 Opérations patrimoniales	207 691,00	0,00	207 691,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	377 000,00	377 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
Restes à réaliser - reports	0,00	89 437,13	89 437,13
Non individualisées en opérations	0,00	89 437,13	89 437,13
20 Immobilisations incorporelles	0,00	39 591,30	39 591,30
21 Immobilisations corporelles	0,00	37 811,21	37 811,21
23 Immobilisations en cours	0,00	12 034,62	12 034,62
RECETTES TOTALES (2)	14 808 126,05	4 000 000,00	18 808 126,05
Recettes de l'exercice	11 823 214,30	4 000 000,00	15 823 214,30
Non affectées aux opérations	11 823 214,30	4 000 000,00	15 823 214,30
021 Virement de la section de fonctionnement	1 676 662,63	0,00	1 676 662,63
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	3 476 249,00	0,00	3 476 249,00
041 Opérations patrimoniales	207 691,00	0,00	207 691,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 462 611,67	0,00	6 462 611,67
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Restes à réaliser - reports	2 984 911,75	0,00	2 984 911,75
Non affectées aux opérations	2 984 911,75	0,00	2 984 911,75
001 Solde d'exécution de la section d'investis	2 984 911,75	0,00	2 984 911,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la	023 Information, communication,
DEPENSES TOTALES (2)	521 144,63	45 292,50
Dépenses de l'exercice	477 000,00	0,00
Non individualisées en opérations	477 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	377 000,00	0,00
23 Immobilisations en cours	100 000,00	0,00
Restes à réaliser - reports	44 144,63	45 292,50
Non individualisées en opérations	44 144,63	45 292,50
20 Immobilisations incorporelles	0,00	39 591,30
21 Immobilisations corporelles	32 110,01	5 701,20
23 Immobilisations en cours	12 034,62	0,00
RECETTES TOTALES (2)	4 000 000,00	0,00
Recettes de l'exercice	4 000 000,00	0,00
Non affectées aux opérations	4 000 000,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	30 Services communs	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 376 195,00	1 376 195,00
Dépenses de l'exercice	1 339 000,00	1 339 000,00
Non individualisées en opérations	1 339 000,00	1 339 000,00
21 Immobilisations corporelles	930 000,00	930 000,00
23 Immobilisations en cours	409 000,00	409 000,00
Restes à réaliser - reports	37 195,00	37 195,00
Non individualisées en opérations	37 195,00	37 195,00
20 Immobilisations incorporelles	37 195,00	37 195,00
RECETTES TOTALES (2)	200 000,00	200 000,00
Recettes de l'exercice	200 000,00	200 000,00
Non affectées aux opérations	200 000,00	200 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	200 000,00	200 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	41 Sports	Total
DEPENSES TOTALES (2)	797 170,00	797 170,00
Dépenses de l'exercice	777 600,00	777 600,00
Non individualisées en opérations	777 600,00	777 600,00
23 Immobilisations en cours	777 600,00	777 600,00
Restes à réaliser - reports	19 570,00	19 570,00
Non individualisées en opérations	19 570,00	19 570,00
23 Immobilisations en cours	19 570,00	19 570,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41
	411 Salles de sport, gymnases
DEPENSES TOTALES (2)	797 170,00
Dépenses de l'exercice	777 600,00
Non individualisées en opérations	777 600,00
23 Immobilisations en cours	777 600,00
Restes à réaliser - reports	19 570,00
Non individualisées en opérations	19 570,00
23 Immobilisations en cours	19 570,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (2)	443 256,00	443 256,00
Dépenses de l'exercice	250 500,00	250 500,00
Non individualisées en opérations	250 500,00	250 500,00
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00	20 000,00
204 Subventions d'équipement versées	100 000,00	100 000,00
21 Immobilisations corporelles	49 500,00	49 500,00
23 Immobilisations en cours	81 000,00	81 000,00
Restes à réaliser - reports	192 756,00	192 756,00
Non individualisées en opérations	192 756,00	192 756,00
20 Immobilisations incorporelles	24 756,00	24 756,00
204 Subventions d'équipement versées	168 000,00	168 000,00
RECETTES TOTALES (2)	20 000,00	20 000,00
Recettes de l'exercice	20 000,00	20 000,00
Non affectées aux opérations	20 000,00	20 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	20 000,00	20 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 52	
	520 Services communs	524 Autres services
DEPENSES TOTALES (2)	352 756,00	90 500,00
Dépenses de l'exercice	160 000,00	90 500,00
Non individualisées en opérations	160 000,00	90 500,00
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	40 000,00	9 500,00
23 Immobilisations en cours	0,00	81 000,00
Restes à réaliser - reports	192 756,00	0,00
Non individualisées en opérations	192 756,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction 52	
	520 Services communs	524 Autres services
20 Immobilisations incorporelles	24 756,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	168 000,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	20 000,00	0,00
Recettes de l'exercice	20 000,00	0,00
Non affectées aux opérations	20 000,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	20 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	Total
DEPENSES TOTALES (2)	620,64	620,64
Restes à réaliser - reports	620,64	620,64
Non individualisées en opérations	620,64	620,64
23 Immobilisations en cours	620,64	620,64

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES (1)	70 Services communs	72 Aide au secteur locatif	Total
DEPENSES TOTALES (2)	360 427,50	2 970 730,00	3 331 157,50
Dépenses de l'exercice	170 000,00	1 230 307,00	1 400 307,00
Non individualisées en opérations	170 000,00	1 230 307,00	1 400 307,00
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	30 000,00
204 Subventions d'équipement versées	140 000,00	450 000,00	590 000,00
26 Participations et créances rattachées à de	0,00	780 307,00	780 307,00
Restes à réaliser - reports	190 427,50	1 740 423,00	1 930 850,50
Non individualisées en opérations	190 427,50	1 740 423,00	1 930 850,50
20 Immobilisations incorporelles	45 540,00	0,00	45 540,00
204 Subventions d'équipement versées	144 887,50	869 000,00	1 013 887,50
26 Participations et créances rattachées à de	0,00	871 423,00	871 423,00
RECETTES TOTALES (2)	7 500,00	0,00	7 500,00
Recettes de l'exercice	7 500,00	0,00	7 500,00
Non affectées aux opérations	7 500,00	0,00	7 500,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	7 500,00	0,00	7 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	2 991 025,21	6 717 187,45	9 708 212,66
Dépenses de l'exercice	1 594 815,00	3 034 599,00	4 629 414,00
Non individualisées en opérations	1 594 815,00	3 034 599,00	4 629 414,00
16 Emprunts et dettes assimilées	40 815,00	0,00	40 815,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	57 000,00	57 000,00
204 Subventions d'équipement versées	34 000,00	2 122 299,00	2 156 299,00
21 Immobilisations corporelles	190 000,00	80 000,00	270 000,00
23 Immobilisations en cours	1 330 000,00	750 000,00	2 080 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	25 300,00	25 300,00
Restes à réaliser - reports	1 396 210,21	3 682 588,45	5 078 798,66
Non individualisées en opérations	1 396 210,21	3 682 588,45	5 078 798,66
20 Immobilisations incorporelles	1 680,00	23 844,00	25 524,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	2 996 025,80	2 996 025,80
21 Immobilisations corporelles	305 661,77	405 315,00	710 976,77
23 Immobilisations en cours	1 088 868,44	257 403,65	1 346 272,09
RECETTES TOTALES (2)	60 500,00	148 620,00	209 120,00
Restes à réaliser - reports	60 500,00	148 620,00	209 120,00
Non affectées aux opérations	60 500,00	148 620,00	209 120,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	60 500,00	148 620,00	209 120,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82	
	812 Collecte et traitement des	815 Transports urbains	822 Voirie communale et routes	824 Autres opérations d'aménagement
DEPENSES TOTALES (2)	2 977 025,21	14 000,00	2 216 241,71	4 500 945,74
Dépenses de l'exercice	1 580 815,00	14 000,00	1 472 300,00	1 562 299,00
Non individualisées en opérations	1 580 815,00	14 000,00	1 472 300,00	1 562 299,00
16 Emprunts et dettes assimilées	40 815,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	57 000,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	20 000,00	14 000,00	560 000,00	1 562 299,00
21 Immobilisations corporelles	190 000,00	0,00	80 000,00	0,00
23 Immobilisations en cours	1 330 000,00	0,00	750 000,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	25 300,00	0,00
Restes à réaliser - reports	1 396 210,21	0,00	743 941,71	2 938 646,74
Non individualisées en opérations	1 396 210,21	0,00	743 941,71	2 938 646,74
20 Immobilisations incorporelles	1 680,00	0,00	23 844,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	57 379,06	2 938 646,74
21 Immobilisations corporelles	305 661,77	0,00	405 315,00	0,00
23 Immobilisations en cours	1 088 868,44	0,00	257 403,65	0,00
RECETTES TOTALES (2)	60 500,00	0,00	148 620,00	0,00
Restes à réaliser - reports	60 500,00	0,00	148 620,00	0,00
Non affectées aux opérations	60 500,00	0,00	148 620,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	60 500,00	0,00	148 620,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	5 637 805,25	1 123 940,37	6 761 745,62
Dépenses de l'exercice	2 815 690,00	708 000,00	3 523 690,00
Non individualisées en opérations	2 815 690,00	708 000,00	3 523 690,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	120 000,00	120 000,00
204 Subventions d'équipement versées	52 667,00	466 000,00	518 667,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	72 000,00	72 000,00
23 Immobilisations en cours	2 063 023,00	50 000,00	2 113 023,00
27 Autres immobilisations financières	700 000,00	0,00	700 000,00
Restes à réaliser - reports	2 822 115,25	415 940,37	3 238 055,62
Non individualisées en opérations	2 822 115,25	415 940,37	3 238 055,62
20 Immobilisations incorporelles	7 047,01	65 682,00	72 729,01
204 Subventions d'équipement versées	746 039,61	350 258,37	1 096 297,98
21 Immobilisations corporelles	4 106,00	0,00	4 106,00
23 Immobilisations en cours	2 064 922,63	0,00	2 064 922,63
RECETTES TOTALES (2)	4 050 186,50	68 935,00	4 119 121,50
Recettes de l'exercice	1 322 881,37	40 000,00	1 362 881,37
Non affectées aux opérations	1 322 881,37	40 000,00	1 362 881,37
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	204 333,00	40 000,00	244 333,00
27 Autres immobilisations financières	1 118 548,37	0,00	1 118 548,37
Restes à réaliser - reports	2 727 305,13	28 935,00	2 756 240,13
Non affectées aux opérations	2 727 305,13	28 935,00	2 756 240,13
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	2 719 305,13	28 935,00	2 748 240,13
27 Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	8 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					347 048,10									
1641 Emprunts en euros (total)					347 048,10									
00001454473	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017		01/01/2017	194 211,04	F		2.95	3.20244		T	X	N	A-1
3039983	Caisse d'Epargne	01/01/2017		25/03/2017	152 837,06	F		3.98	4.06444		T	X	N	A-1
Total général					347 048,10									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		307 581,03					40 813,16	9 971,28	0,00	1 160,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		307 581,03					40 813,16	9 971,28	0,00	1 160,44
00001454473	N	0,00		170 722,05	6,25	F		3.20244	24 189,61	4 770,35	0,00	1 080,68
3039983	N	0,00		136 858,98	7,17	F		4.06444	16 623,55	5 200,93	0,00	79,76
Total général		0,00		307 581,03					40 813,16	9 971,28	0,00	1 160,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	307 581,03					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			31/03/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	autres agencement, aménagt terrains	15	31/03/2012
Linéaire	instal générales, agencmt, aménagt constructions	10	31/03/2012
Linéaire	Appareils de levage et ascenseurs	20	31/03/2012
Linéaire	Bât. légers et abris	10	31/03/2012
Linéaire	Camions et véhicules indus.	8	31/03/2012
Linéaire	Equip. de cuisines	10	31/03/2012
Linéaire	Equip. de garages et atelier	10	31/03/2012
Linéaire	Equip. sportifs	10	31/03/2012
Linéaire	Instal. & appareils de chauffage	8	31/03/2012
Linéaire	Instal. de voirie	20	31/03/2012
Linéaire	Instal. électrique & téléphonique	8	31/03/2012
Linéaire	Logiciels	2	31/03/2012
Linéaire	Matériel classique	5	31/03/2012
Linéaire	Matériel de bureau électrique	3	31/03/2012
Linéaire	Matériel informatique	3	31/03/2012
Linéaire	Mobilier	5	31/03/2012
Linéaire	Mobilier urbain	10	31/03/2012
Linéaire	plantations	15	31/03/2012
Linéaire	Voitures	5	31/03/2012
Linéaire	Frais de recherches	5	15/06/2016
Linéaire	Frais d'études	5	15/06/2016
Linéaire	Frais d'insertion	5	15/06/2016
Linéaire	Frais d'urbanisme	5	15/06/2016
Linéaire	Immeubles de rapport	20	01/06/2017
Linéaire	Immeubles de rapport CCPA	20	01/06/2017
Linéaire	Immeubles de rapport CCVA	25	06/07/2017
Linéaire	Immeubles de rapport cne Château-Gaillard	25	06/07/2017
Linéaire	Immeubles de rapport cne Lagnieu	30	06/07/2017
Linéaire	Dechetterie CCRCP	10	28/09/2017
Linéaire	Dechetterie CCVA	10	28/09/2017
Linéaire	Offices du tourisme mis à disposition	10	16/11/2017

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision au 01/01/2018	Montant des provisions constituées	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	300 000,00		0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Achev. travaux ZA des Granges	300 000,00	16/11/2017	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	300 000,00		0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
=A + B		212 197,00 I	212 197,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
1641	Emprunts en euros	40 815,00	40 815,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	171 382,00	171 382,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	171 382,00	171 382,00
		0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
212 197,00	10 587 283,55	D001 0,00	10 799 480,55
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	8 097 060,00	III 8 097 060,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	Dotations, fonds divers et réserves	1 825 600,00	1 825 600,00
274	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
27638	Autres immobilisations financières	1 118 548,37	1 118 548,37
Ressources propres internes de l'année (b)(3)			
28031	Amortissements des frais d'études	137 790,03	137 790,03
28033	Amortissement de frais d'insertion	423,30	423,30
2804132	Départements - Bâtiments et installations	70 080,00	70 080,00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	733 236,00	733 236,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	6 129,00	6 129,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	76 400,00	76 400,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	11 228,98	11 228,98
280422	Privé - Bâtiments et installations	495 799,00	495 799,00
28051	Concessions et droits similaires	14 311,00	14 311,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 116,00	3 116,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 564,25	12 564,25
281312	Bâtiments scolaires	298,17	298,17
281318	Autres bâtiments publics	476 441,56	476 441,56
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	113 555,37	113 555,37
28138	Autres constructions	200 923,61	200 923,61
28145	Installations générales, agencements et aménagements	1 386,00	1 386,00
28151	Réseaux de voirie	191,19	191,19
28152	Installations de voirie	693 514,69	693 514,69
281533	Réseaux câblés	96,00	96,00
281534	Réseaux d'électrification	437,34	437,34
281571	Matériel roulant	153 949,33	153 949,33
281578	Autre matériel et outillage de voirie	12 107,61	12 107,61
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	158 362,42	158 362,42
28182	Matériel de transport	10 649,00	10 649,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 519,84	28 519,84
28184	Mobilier	24 323,56	24 323,56
28188	Autres immobilisations corporelles	40 415,75	40 415,75
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 676 662,63	1 676 662,63

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
	8 097 060,00	2 965 360,13	2 984 911,75	4 637 011,67	18 684 343,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 799 480,55
Ressources propres disponibles	18 684 343,55
Solde	V = IV - II (6) + 7 884 863,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		Article (2)	RECETTES (1)	
	Libellé (2)	Montant		Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		Article (2)	RECETTES (1)	
	Libellé (2)	Montant		Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations Opérations d'équipement			Dotations et subventions reçues	
	Autres dépenses éventuelles Opérations pour compte de tiers			Autres recettes éventuelles Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINES AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINES AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	48 931 844,44
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN - 01 - COMMUNAUTE COMMUNES PLAINE AIN	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV
B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**
(article L. 2311-7 du CGCT)

IV

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204111	FC	Subvention RAR 2017	Cne MARCHAMP	Communes	36 535,00
204131	Subventions participations CD01	Subventions 2018	Departement de l'Ain	Départements	510 000,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne ARGIS	Communes	16 937,02
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne BENONCES	Communes	8 228,40
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne BRIORD	Communes	40 250,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne CHALEY	Communes	11 639,18
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne d'AMBERIEU-EN-BUGEY	Communes	364 640,12
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne d'AMBONAY	Communes	211 886,93
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne d'AMBUTRIX	Communes	105 718,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de BETTANT	Communes	66 709,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de BLYES	Communes	130 737,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de BOURG-St-CHRISTOPHE	Communes	147 732,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de CHATEAU-GAILLARD	Communes	149 319,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de CHAZEY-SUR-AIN	Communes	138 478,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de DOUVRES	Communes	36 587,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de FARAMANS	Communes	47 254,63
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de L'ABERGEMENT-DE-VAREY	Communes	46 400,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de LE MONTELLIER	Communes	17 953,50
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de LEYMENT	Communes	77 310,78
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de LOYETTES	Communes	54 159,50
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de MEXIMIEUX	Communes	227 748,25
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de PEROUGES	Communes	283 907,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de RIGNIEUX-LE-FRANC	Communes	99 329,35
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de SAULT-BRENAZ	Communes	26 802,50
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de ST- DENIS- EN- BUGEY	Communes	7 450,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de STE-JULIE	Communes	21 452,50
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de ST-JEAN-DE-NIOST	Communes	99 132,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de ST-MAURICE-DE-REMENS	Communes	92 554,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de ST-SORLIN-EN-BUGEY	Communes	129 759,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de ST-VULBAS	Communes	128 385,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de VAUX-EN-BUGEY	Communes	65 910,50
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de VILLEBOIS	Communes	110 321,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne de VILLIEU-LOYES-MOLLON	Communes	332 503,79
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne LOMPNAS	Communes	8 493,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne ST RAMBERT EN BUGEY	Communes	49 686,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne TENAY	Communes	26 986,00
2041411	FC	Subvention RAR 2017	Cne TORCIEU	Communes	39 287,00
2041411	FC	Subventions 2018	DIVERS XXX	Communes	1 962 299,00
2041411	OPAH	Subvention RAR 2017	TAMI OU BERTHELEMY X	Personnes physiques	286,00
2041412	Subventions plateformes colonnes verres	Subventions 2018	DIVERS XXX	Personnes physiques	20 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

IV

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
204182	OPAH org	Subvention RAR 2017	AIN Habitat	Autres	34 000,00
204182	OPAH org	Subvention RAR 2017	AMBERIEU HABITAT		60 000,00
204182	Subventions OPAH	Subventions 2018	DIVERS XXX		350 000,00
204182	baillleurs sociaux				
204182	OPAH org	Subvention RAR 2017	Dynacité	Etat	204 000,00
204182	OPAH org	Subvention RAR 2017	LOGIDIA	Entreprises	143 000,00
204182	OPAH org	Subvention RAR 2017	SEMCODA	Entreprises	333 000,00
20421	Vélo	Subvention 2017	ASSICE Antoine Et Corinne	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BARBER Jacques	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BAUDE Oriane	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BAUDON Nathalie	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BELLEMIN Morgane	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BERTHELEMY Loriane	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BOEUF Hubert	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BOTTURA Jocelyne	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BRAUD Loic	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	BUSSY Frédéric Caroline	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	CAUFIN Léa	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	COCHAUD Amélie	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	CUTIVET Aurelien	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subventions 2018	DIVERS XXX		14 000,00
20421	Vélo	Subvention 2017	DUFOUR Andrée	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	DUMONT Dorothée	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	FEAUD Pascal	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	GERMAIN Bernard	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	GUEUDRY Joel	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	HYVERNAT Michel	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	LABARRIERE Eric	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	LIMERE Marielle	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	MOURONVAL Frédéric	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	PECHOUX Jeremy	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	PERRET Séverine	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	POINTURIER Régis	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	POTHIER Serge	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	SUZANNE Carole	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	THORE Claude	Personnes physiques	0,00
20421	Vélo	Subvention 2017	VIDAL Alain	Personnes physiques	0,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	ADRIENNE X	Personnes physiques	8 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BADER X	Personnes physiques	1 241,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BEAUDET X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BEAUFORT X	Personnes physiques	2 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BEN ABDELLAH Asbai	Personnes physiques	525,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BERNARD X	Personnes physiques	5 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BIETRIX X	Personnes physiques	1 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BOURCIER X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BROTTE X	Personnes physiques	2 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	BRUNET X	Personnes physiques	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CAMINA X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CASCHERA DECELLE X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CAZIN BRESSON X	Personnes physiques	2 500,00
20422	EPHAD Meximieux	Subvention RAR 2017	Centre hospitalier de Meximieux	Etat	108 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CHALAH X	Personnes physiques	1 148,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CHATELLAIN X	Personnes physiques	1 500,00
20422	Subv	Subvention 2017	Club des entreprises du Parc de la Plaine de l'Ain	Associations	0,00
20422	Subventions FC	Subventions 2018	Cne d'AMBERIEU-EN-BUGEY	Communes	116 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	COME X	Personnes physiques	4 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	CORDONNIER X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	DAUS X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	DELOFFRE SOUQUET X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	DESIJOURS X	Personnes physiques	614,00
20422	Subvention fibres optiques	Subventions 2018	DIVERS XXX	Personnes physiques	52 667,00
20422	Subventions OPAH PPO	Subventions 2018	DIVERS XXX		140 000,00
20422	Subventions OPAH PPB	Subventions 2018	DIVERS XXX		100 000,00
20422	Subventions EPHAD	Subventions 2018	DIVERS XXX		100 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	DUBERNARD X	Personnes physiques	2 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	DUCROZET X	Personnes physiques	1 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GARD X	Personnes physiques	5 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GIOVINAZZO X	Personnes physiques	4 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GONNANT X	Personnes physiques	1 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GOUTTEGANGES X	Personnes physiques	288,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GROS X	Personnes physiques	1 445,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GUEPPE X	Personnes physiques	1 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GUERRIER X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	GUILLON X	Personnes physiques	1 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	HUMBERT X	Personnes physiques	5 000,00
20422	Subvention transpols	Subvention RAR 2017	IFSSTAR	Etat	650 000,00
20422	Subv	Subvention 2017	IFSSTAR	Etat	0,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	IPPOLITI X	Personnes physiques	2 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	JONDON X	Personnes physiques	5 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	LEFEBVRE X	Personnes physiques	359,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	LOISY X	Personnes physiques	21 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	LOPEZ X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	LOPEZ X	Personnes physiques	1 261,00
20422	Subv	Subvention 2017	Maison de retraite "Bon accueil"	Etat	0,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	MARTIN COCHER Frédéric	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	MATHIEU X	Personnes physiques	330,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	MONIN Yolande	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	MONNET Georges	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	MONVAVON X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	NANCHI X	Personnes physiques	1 379,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.7

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	OHANESSIAN X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	PETRE X	Personnes physiques	1 073,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	PIERRARD Alexandre	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	PINQUE Gérard	Personnes physiques	5 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	PORTE GRILLET X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	RAFFA X	Personnes physiques	2 500,00
20422	EPHAD Amberieu-en- Bugey	Subvention RAR 2017	Résidence Fontelune - EHPAD AMBERIEU	Etat	60 000,00
20422	Subv	Subvention 2017	Résidence Fontelune - EHPAD AMBERIEU	Etat	0,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	RIAH X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	RIGOTTARD X	Personnes physiques	7 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	ROILLET X	Personnes physiques	5 000,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	RUBOD X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	SCI EMMX	Entreprises	13 000,00
20422	OPAH PPO	Subvention RAR 2017	SOLIHA	Associations	2 545,00
20422	Subvention investissemen t	Subvention RAR 2017	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN	Etat	29 333,33
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	TEIXEIRA X	Personnes physiques	18 000,00
20422	Subv	Subvention 2017	TRANSPOLIS	Entreprises	0,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	VALENTIN X	Personnes physiques	2 500,00
20422	OPAH	Subvention RAR 2017	ZEHNACKER X	Personnes physiques	1 182,00
FONCTIONNEMENT					
65738	CCI Aain	Subvention 2018	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN	Etat	45 000,00
6574	ACCORD PARFAIT	Subvention 2018	ACCORD PARFAIT	Associations	1 000,00
6574	ACCORDS MINEURS ET MAJEURS	Subvention 2018	ACCORDS MINEURS ET MAJEURS	Associations	500,00
6574	ADIE	Subvention 2018	ADIE	Associations	18 000,00
6574	ALLYMES EN MUSIQUE	Subvention 2017	ALLYMES EN MUSIQUE	Autres	0,00
6574	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	Subvention 2018	AMBERIEU ATHLETIC CLUB	Associations	1 500,00
6574	AMBERIEU ATHLETIC CLUB	Subvention 2018	AMBERIEU ATHLETIC CLUB	Associations	800,00
6574	AMBERIEU BASKET BALL	Subvention 2018	AMBERIEU BASKET BALL	Associations	800,00
6574	AMBERIEU RUGBY CLUB	Subvention 2018	AMBERIEU BUGEY XV	Associations	10 050,00
6574	AMBERIEU NATATION	Subvention 2018	AMBERIEU NATATION	Associations	3 900,00
6574	AMBERIEU VOLLEY BALL	Subvention 2018	AMBERIEU VOLLEY BALL	Associations	800,00
6574	Amberieu marathon	subvention 2018	AMBERIEUMARATHON	Associations	2 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	AMIS DE SAINT GERMAIN ET SON CHATEAU	Subvention 2018	AMIS DE SAINT GERMAIN ET SON CHATEAU	Associations	500,00
6574	ART ET CULTURE	Subvention 2018	ART ET CULTURE	Associations	500,00
6574	ARTFACT	Subvention 2018	ARTFACT	Associations	3 000,00
6574	ASCA ESCRIME	Subvention 2018	ASCA ESCRIME	Associations	800,00
6574	ASEGF TIRA L'ARC Ste Julie	Subvention 2018	ASEGF TIRA L'ARC	Associations	6 500,00
6574	REPNONSES	Subvention 2018	ASS REPONSES	Associations	5 000,00
6574	ASS SPORTIVE COLLEGE GRAND CHAMP	Subvention 2018	ASS SPORT COLLEGE GRAND CHAMP	Associations	500,00
6574	association sportive collège de l'albari	Subvention 2018	ASSO SPORTIVE DU COLLEGE DE L'ALBARINE	Associations	500,00
6574	ART ET MUSIQUE D'AMBRONA Y	Appel à projet tourisme - subvention	ASSOC ART et MUSIQUE	Associations	0,00
6574	ART ET MUSIQUE D'AMBRONA Y	Subvention Développement éducatif aux arts et culture	ASSOC ART et MUSIQUE	Associations	38 750,00
6574	ART ET MUSIQUE D'AMBRONA Y	Subvention 2018	ASSOC ART et MUSIQUE	Associations	80 000,00
6574	ART ET MUSIQUE D'AMBRONA Y	Projet culturel Arts caméléons	ASSOC ART et MUSIQUE	Associations	56 250,00
6574	ASSOCIATION DU PERSONNEL N DU PERSONNEL	Subvention 2018	ASSOC DU PERSONNEL M PLAINES AIN	Associations	30 000,00
6574	EAU ET SOLEIL RHONE ALPES	Subvention 2018	ASSOC EauSoleil	Associations	2 000,00
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PLAINES AIN	Subvention 2018	ASSOC sportive Lycée Plaines AIN	Associations	500,00
6574	ASSOCIATION FRANCAISE D'ETUDE DES AMBROISIES	Subvention 2018	ASSOCIATION FRANCAISE ETUDE AMBROISIES	Associations	3 000,00
6574	AVEMA BASKET CLUB	Subvention 2018 - contrat de ville	AVEMA BASKET CLUB MEXIMIEUX	Associations	7 000,00
6574	MEXIMIEUX BASKET CLUB ST RAMBERT	Subvention 2018	BASKET CLUB ST RAMBERT	Associations	3 800,00
6574					800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

B1.7

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	BRESSE BUGEY DOMBES DEUCH'	Subvention 2018	BRESSE BUGEY DOMBES DEUCH'	Associations	500,00
6574	CANOE KAYAK VALLEE DE L'AIN	Subvention 2018	CANOE KAYAK VALLEE DE L'AIN	Associations	8 300,00
6574	CAP BUGEY	Subvention 2018	CAP BUGEY	Associations	600,00
6574	CDOS 01	Subvention 2018	CDOS 01	Associations	1 500,00
6574	CENTRE SOCIAL LE LAVOIR	Subvention 2018 - contrat de ville	CENTRE SOCIAL LE LAVOIR	Associations	3 000,00
6574	CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ALBARINE	Subvention 2018	CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ALBARINE	Associations	18 500,00
6574	CERCLE D'ECHecs DE MEXIMIEUX	Subvention 2018	CERCLE D'ECHecs DE MEXIMIEUX	Associations	500,00
6574	CERCLE D'ECHecs DE MEXIMIEUX	Subvention 2018	CERCLE D'ECHecs DE MEXIMIEUX	Associations	2 000,00
6574	CINEMA L'HORLOGE	Subvention 2018	CINEMA L'HORLOGE	Associations	6 500,00
6574	CLASSE DE DECOUVERT E ECOLE JULES FERRY	Subvention 2018	CLASSES DECOUVERTE ECOLE JULES FERRY	Associations	250,00
6574	CLUB AMBARROIS DE TENNIS	Subvention 2018	CLUB AMBARROIS DE TENNIS	Associations	800,00
6574	CLUB CANOE KAYAK CKSMG	Subvention 2018	CLUB CANOE KAYAK CKSMG	Associations	1 500,00
6574	HANDBALL CLUB D'AMBERIEU	Subvention 2018	CLUB DE HAND AMBERIEU	Associations	10 800,00
6574	HANDBALL MEXIMIEUX	Subvention 2018	Club de Handball de MEXIMIEUX	Associations	10 800,00
6574	CLUB DES JEUNES DE CHARNOZ	Subvention 2018	CLUB DES JEUNES DE CHARNOZ	Associations	1 650,00
6574	CLUB NAUTIQUE SERRIEROIS	Subvention 2018	CLUB NAUTIQUE SERRIEROIS	Associations	4 500,00
6574	CLUB COURSE ORIENTATIO N'AMBERIEU	Subvention 2018	CLUB ORIENTATION AMBERIEU	Associations	1 400,00
6574	ASCATT	Subvention 2018	Club tennis de table Amberieu	Associations	800,00
6574	COMITE DE L AIN DE TRIATHLON	Subvention 2018	COMITE AIN TRIATHLON	Associations	5 000,00
6574	COMITE DES FETES DE VILLIEU	Subvention 2018	COMITE DES FETES DE VILLIEU LOYES MOLLON	Associations	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(article L. 2311-7 du CGCT)

IV

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	TOUR DE L'AIN CYCLISME	Subvention 2018	COMITE ORGANISATION TOUR DE L'AIN CYCLISTE	Associations	24 000,00
6574	CONSERVAT OIRE D'ESPACES NATURELS RA	Appel à projet tourisme 2017	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHONE-ALPES	Associations	130 744,00
6574	COURIR NATURE ST JEAN DE NIOST	Subvention 2018	COURIR NATURE ST JEAN DE NIOST	Associations	1 700,00
6574	CPME	Subvention 2018	CPME 01	Associations	5 000,00
6574	CRITERIUM DU DAUPHINE	Subvention 2018	CRITERIUM DU DAUPHINE ORGANISATION	Associations	30 000,00
6574	CROIX ROUGE FRANCAISE PLAINES DE L'AIN	Subvention 2018	CROIX ROUGE FRANCAISE PLAINES DE L'AIN	Associations	1 000,00
6574	CROIX ROUGE FRANCAISE ST RAMBERT	Subvention 2018	CROIX ROUGE FRANCAISE ST RAMBERT	Associations	1 000,00
6574	DECHAINE TON COEUR	Subvention 2018	DECHAINE TON COEUR	Associations	2 500,00
6574	CLUB DE RUGBY MEXIMIEUX	Subvention 2018	E.M.D. Rugby MEXIMIEUX	Associations	6 900,00
6574	EMD	Subvention 2017/2018	ECAM	Associations	42 000,00
6574	ECAM	Subvention 2018	ECAM	Associations	5 000,00
6574	DANS'EMBLE	Subvention 2018	ECOLE DANS EMBLE LAGNIEU	Associations	3 000,00
6574	ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Subvention 2018	ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE AMBERIEU	Associations	1 000,00
6574	EN GRANGEONS LA MUSIQUE	Subvention 2018	EN GRANGEONS LA MUSIQUE	Associations	7 500,00
6574	ENTREPREN DRE POUR APPRENDRE ARA	Subvention 2018	ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE ARA	Associations	1 000,00
6574	LE PRINTEMPS DE PEROUGES	Subvention 2018	FESTIVAL PEROUGES PLAINES AIN	Associations	38 000,00
6574	FSE COLLEGE R. VAILLAND	Subvention 2018	FSE col. Poncin	Associations	500,00
6574	LA CORDE PONCIN	Subvention 2018 - contrat de ville	LA CORDE ALLIEE	Associations	5 000,00
6574	LA FRATERNELLE DU DESERT	Subvention 2018	LA FRATERNELLE DU DESERT	Associations	2 000,00
6574	LA GUILDE PEROUGIENNE	Subvention 2018	LA GUILDE PEROUGIENNE	Associations	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	LA LICORNE JOUEUSE	Subvention 2018	LA LICORNE JOUEUSE	Associations	500,00
6574	L'ACCROCHE COEUR	Subvention 2018	L'ACCROCHE COEUR	Associations	1 000,00
6574	LE PREAU	Subvention 2018	LE PREAU	Associations	18 000,00
6574	LE REVEIL AMBERIEU GYM	Subvention 2018	LE REVEIL AMBERIEU GYM	Associations	800,00
6574	LES ARCHERS DE LA PLAINE	Subvention 2018	LES ARCHERS DE LA PLAINE	Associations	2 500,00
6574	LES BRIGADES VERTES	Subvention 2018	LES BRIGADES VERTES	Associations	5 000,00
6574	CLUB BADMINTON AMBERIEU	Subvention 2018	Les fous du volant ambarrois	Associations	1 500,00
6574	LES RENCONTRE S VAUGELAS	Subvention 2018	LES RENCONTRES VAUGELAS	Associations	800,00
6574	LES RESTAURAN TS DU COEUR	Subvention 2018	LES RESTAURANTS DU COEUR DE L'AIN	Associations	3 000,00
6574	LES SPORTIVES	Subvention 2018	LES SPORTIVES	Associations	600,00
6574	ASSOCIATIO N LES VAURIENS	Subvention 2018	LES VAURIENS	Associations	600,00
6574	LEYLICO	Subvention 2018	LEYLICO	Associations	1 000,00
6574	MAISON DES ARTS CONTEMPOR AINS	Subvention 2017	MAISON DES ARTS CONTEMPORAINS (PEROUGES)	Associations	0,00
6574	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE AMBER P.A.	Subvention 2018	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE AMBERIEU	Associations	4 500,00
6574	MAISON PANIS	Subvention 2018	MAISON MEDICALE DE GARDE P.A.	Entreprises	16 356,00
6574	MEXIMIEUX ESCRIME CLUB	Subvention 2018	MAISON PANIS	Associations	1 000,00
6574	MISSION LOCALES JEUNES	Subvention 2018 - contrat de ville	MEXIMIEUX ESCRIME CLUB	Associations	800,00
6574	MISSION LOCALES JEUNES	Subvention 2018	MISSION LOCALE JEUNES	Associations	10 000,00
6574	MNT MOVE DANCE	Subvention 2018	MISSION LOCALE JEUNES	Associations	76 050,00
6574	NOS BELLES ETOILES	Subvention 2018	MNT CTC MOVE DANSE	Autres Associations	500,00 500,00
6574	NOS BELLES ETOILES	Subvention 2018	NOS BELLES ETOILES	Associations	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS	Subvention 2018	OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS MEXIMIEUX	Associations	4 000,00
6574	OFFICE MUNICIPAL DE PEROUGES	Subvention 2018	OFFICE MUNICIPAL DES FETES PEROUGES	Associations	2 500,00
6574	ORSAC-ENVOL	Subvention 2018	ORSAC-ENVOL	Associations	20 000,00
6574	PEROUGES EN RESONANCE	Subvention 2018	PEROUGES EN RESONANCES	Associations	1 000,00
6574	POLE EMPLOI	Subvention 2018	POLE EMPLOI	Associations	5 000,00
6574	LES RANDONNEURS DU BUIZIN	Appel à projet tourisme 2017	RANDONNEURS DU BUIZIN	Associations	1 931,00
6574	LA MAGIE DU CONFLUENT	Subvention 2018	RANDONNEURS JOGGERS DE LOYETTES	Associations	1 000,00
6574	SAINT-VULBAS VELO SPORT	Subvention 2018	SAINT VULBAS VELO SPORT	Associations	2 500,00
6574	SAUVEGARDE ET PROMOTION MAISON ST EXUPER	Subvention 2018	SAUVEGARDE ET PROMOTION DE LA MAISON D'ENFANCE D'ANTOINE	Associations	5 000,00
6574	SEMI-MARAT HON SAINT-VULBAS AS	Subvention 2018	SEMIMARATHONSTVULBAS	Associations	2 500,00
6574	SO BUGEY	Subvention 2018	SO BUGEY	Associations	6 000,00
6574	SOCIETE MUSICALE DE LAGNIEU	Subvention 2018	SOCIETE MUSICALE DE LAGNIEU	Associations	800,00
6574	SPORT BOULES ST VULBAS	Subvention 2018	SPORT BOULE ST VULBAS	Associations	28 800,00
6574	ST SO COURT	Subvention 2018	ST SO COURT	Associations	2 500,00
6574	CLUB DE TENNIS LAGNIEU	Subvention 2018	TENNIS CLUB LAGNIEU	Associations	800,00
6574	TENNIS DE TABLE DE MEXIMIEUX	Subvention 2018	tennis de table de Meximieux	Associations	800,00
6574	THE ROCK RUNNERS	Subvention 2018	THE ROCK RUNNERS	Associations	10 000,00
6574	TOUR DU VALROMEY	Subvention 2018	Tour du Valromey association	Associations	9 000,00
6574	TRIATHLON	Subvention 2018	TRIATHLON	Associations	2 000,00
6574	VELO CLUB AMBERIEU	Subvention 2018	VELO CLUB AMBERIEU	Associations	2 800,00
6574	VELO CLUB AMBERIEU VTT	Subvention 2018	VELO CLUB AMBERIEU	Associations	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	IV B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	VOLLEY CLUB MEXIMIEUX	Subvention 2018	VOLLEY CLUB MEXIMIEUX	Associations	800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE				Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		

Libellé de la recette :				
Reste à employer au 01/01/N :				
Recettes		Dépenses		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre Article Libellé article Montant
Reste à employer au 31/12/N :				

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services 40-80 000 hts	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19	0	19	16	0	16
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché territorial	A	3	0	3	3	0	3
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2	1,8	0	1,8
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	0	7	5,6	0	5,6
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	2,8	0	2,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		48	0	48	43,6	0	43,6
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	B	1	0	1	0	0	0
Technicien territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	0	17	16,8	0	16,8
Adjoint technique territorial	C	23	0	23	19,8	0	19,8
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		67	0	67	59,6	0	59,6

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé de mission aménag. et habitat	A			0,00		CDI
Chargé de mission déc. éco.	A			0,00		CDD
Chargé de mission déc. éco.	A			0,00		CDI
Chargé de projets urbains	A			0,00		CDD
Chargé des finances, fiscalité et suivi des transferts charges	A			0,00		CDD
Coordinatrice respons. CLIC	A			0,00		CDI
Responsable grands projets	A			0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Accueil secrétariat ADS CLIC	C			0,00		Autres
Agent administratif déchèteries	C			0,00		Autres
Assistant de prévention déchets et protection de l'environnement	C			0,00		CDD
Instructrice ADS	C			0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER

C2

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> 05/02/2002 17/08/2017	CLINIQUE MUTUALISTE AMBERIEU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN	CLINIQUE MUTUALISTE AMBERIEU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN	Etablissements Publics de \$ Collectivité Locale - Grouper	1 839 076,66 1 202 000,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
ORGANOM	20/10/2001	Sans fiscalité propre	716 000,00
SDIS	01/01/2017	Sans fiscalité propre	1 474 579,00
SM BUCOPA	01/01/1999	Sans fiscalité propre	78 000,00
SMPA	13/05/1974	Sans fiscalité propre	126 000,00
SR3A	01/01/2018	Sans fiscalité propre	476 717,00
Syndicat mixte des rivières des territoires de Chalaronne	01/01/2018	Sans fiscalité propre	1 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	
IV	C3.3
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Budget annexe aménagement zones économiques(ex développement éco	01/04/2003	11/04/2003		SPIC	oui
	Budget annexe immobilier locatif économique	08/04/2015	08/04/2015		SPA	oui

IV - ANNEXES	
IV	C3.4
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						